

COMITE BRETAGNE de SCRABBLE

NOTE A TOUS LES PRESIDENTS ET TRESORIERES

Le comité Bretagne de scrabble est une association indépendante de la fédération française de scrabble et est régi par des règles qui lui sont spécifiques (le comité est indépendant et applique ses propres règles).

Il en résulte que les règlements qui lui sont adressés sont libellés à l'ordre du « **COMITE BRETAGNE DE SCRABBLE** » à l'exclusion de tout autre libellé.

Les tarifs applicables par le comité font l'objet d'une actualisation chaque année et sont consultables sur le site du comité Bretagne.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

LICENCES. Elles sont adressées **au trésorier** du comité sur l'imprimé mis à disposition par la fédération sur lequel vous cochez les joueurs concernés, ce qui vous permet de l'utiliser plusieurs fois en cours d'année au fur et à mesure de vos réinscriptions.

Pour déclarer les nouveaux licenciés, utilisez le modèle de fiche (cf site web du comité) à transmettre via la messagerie ou par courrier. Leur licence dite « découverte » bénéficie d'un tarif réduit.

Merci de noter que toute licence découverte prise après le championnat Promotion à Vichy restera valable pour la saison suivante.

Pour info, un joueur qui a déjà été licencié, même dans un autre comité (historique 10 ans), sera automatiquement détecté par la fédération et ne peut donc bénéficier de ce tarif.

Dans le cas d'un « TRANSFERT » (ex un joueur déjà licencié qui rejoint votre club) indiquer son n° de licence. Idem s'il s'agit de mettre à jour des informations relatives à un licencié, ex : n° tel, @mel, etc.

D'ailleurs, il est fondamental que les licenciés mettent à jour leur fiche individuelle sur le site de la FFSc, ce sont ces données qui priment dans la communication de la fédération.

Pour toute question relative à un licencié, merci de vous adresser **uniquement** au trésorier de votre comité qui se chargera de l'interface avec la fédération afin de résoudre votre problème.

Vous disposez de 2 outils pour vérifier votre liste de licenciés :

- La liste des licenciés par club
- La liste des joueurs qui n'ont pas renouvelé leur licence en utilisant votre connexion club sur le site de la Fédération. (Onglet ma fiche, avec le code du club)

Un joueur est toujours affecté à un club Sxx (lettre S pour la Bretagne + deux chiffres 01 à 35 aujourd'hui). Il existe des joueurs bretons non liés à un club, pour cause de distance par ex., ils sont affectés à un club fictif identifié par S00.

La ré-affiliation CLUB est adressée directement à la FFSC, via la fiche bleue.

La fiche jaune est à retourner au secrétariat du Comité.

Pour les montants des licences, consulter le tarif défini chaque année, sur le site web.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

FACTURATION

Exclusion : ré-affiliation club et redevance fédérale pour un tournoi propre organisé par le club (1) qui sont à régler directement à la FFSc.

Note (1) : Facture FFSc après transmission de vos résultats.

TOUTE la facturation est éditée par le Comité. Celle-ci comprend les épreuves mondiales, nationales et régionales (ronde de Bretagne incluse). Le comité VOUS facture les parts fédérales et régionales de chaque épreuve et reverse sa part à la FFSc.

Le comité Bretagne vous adresse ses propres factures avec une périodicité régulière (en règle générale dans les 2 ou 3 semaines qui suivent l'envoi par la fédération des factures liées aux simultanés de France ou permanents SF SP).

L'envoi par la fédération d'un montant SF/SP n'est qu'à titre informatif et ne peut en aucun cas se substituer à la facture du comité.

Vous devez **attendre l'envoi de votre facture pour régler le comité** car cette facture récapitule l'ensemble des épreuves facturables de la période.

Pour les montants des redevances, consulter le tarif défini chaque année, sur le site web.

Epreuves mondiales, nationales et régionales : pour chacune d'elle, la facturation de chaque club se calcule en fonction du nombre de joueurs du club qui ont participé, sur la base des résultats effectifs, quel que soit le lieu de l'épreuve (tous sites bretons regroupés). **TOUS LES CLUBS SONT CONCERNES**. Chacun a la charge de collecter les coûts d'inscription de ses joueurs. Aussi un joueur doit s'adresser uniquement à son club (trésorier) et non au club organisateur.

Le comité reverse la redevance fédérale et crédite chaque club organisateur de sa part, suivant le nombre de joueurs qui ont participé dans leur centre (toujours sur la base des résultats). Un joueur non-breton est comptabilisé comme joueur du club qui doit donc récupérer le montant de son inscription, idem pour un joueur S00.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

ARBITRAGE. Ne concerne que les arbitres externes au club organisateur

L'indemnisation des arbitres est normalement effectuée 2 fois par an (en janvier et en juin) sauf épreuves particulières entraînant des frais plus élevés qui sont gérées de façon unitaire.

L'indemnisation kilométrique est calculée de club à club, sauf exception en accord avec le comité. Une indemnité repas est possible pour les épreuves qui se déroulent sur la journée, ou qui requiert un long déplacement des arbitres (ex : Championnat Départemental & Régional).

Pour les montants correspondants, consulter le tarif défini chaque année, sur le site web.

Ces indemnisations se calculent à partir de la « fiche de défraiement pour l'arbitrage », établie et transmise sous la responsabilité des clubs organisateurs.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

AIDES

MATERIEL. Le comité aide les clubs lors de leurs **investissements en matériel** sur envoi d'une copie de facture, montants proportionnels à la valeur (fixés en 2016).

Prix < 100 euros => 1/2. Prix > 100 euros => 1/3

DEPLACEMENTS. Pour les épreuves « lointaines », ex finale championnat, interclubs, etc., le comité soutient les joueurs et les clubs. Le montant des contributions pour **les déplacements** est défini par le comité en fonction de chaque situation.

PARTICIPATION AUX RESULTATS. Pour les épreuves autres que les tournois propres aux clubs, en fonction des dépenses prises en charge par le comité (frais d'arbitrage communiqués, salle, etc.) vis-à-vis du montant de la redevance perçue, le comité reverse le 1/3 de ses bénéfices au club organisateur.

Surcoût PAPETERIE TH3. Celui-ci est pris en compte via un dédommagement versé par le comité au club organisateur concerné sur la base de 1€ par multiple de 10 joueurs participants.

NOUVEAU CLUB, le comité peut faire une avance de trésorerie lors de la création d'un club breton, afin de faciliter les 1ers investissements, ex : ordinateur, vidéoprojecteur, etc.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

PAPETERIE

La FFSc a un contrat avec l'entreprise BOISSOR. L'organisation définie prévoit une « seule interface » de commande et de facturation pour chaque comité. Pour la Bretagne c'est le trésorier.

Il commande selon votre besoin avec vos coordonnées + N° Tel renseignés, pour une livraison propre à chaque club demandeur. Le montant de la commande lui sera « transmis » via la facturation comité.

Conditionnement et tarif (pour information selon dernière facture), consulter le site web :

Bulletin de jeu	30000	(60 blocs de 20*25 bulletins)	82.80€
Avertissement	5000	(10 blocs de 500 bulletins)	40.80€
Feuille de route	5000	(10 rames de 500 feuilles)	76.15€

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

DIVERS

Les différents documents évoqués ci-dessus sont accessibles sur le site web du comité :

Rubrique COMITE, onglet TRESORERIE (dernière ligne) <https://scrabblebretagne.com/tresorerie/>

Pour tout contact, merci de privilégier la messagerie au téléphone à l'adresse mel suivante spécifiquement dédiée :

« treso.scrabble_bretagne@outlook.fr »

Bien Amicalement

JB le 05/10/21